



# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

## **Concrétiser les engagements de la feuille de route**



27 mars 2024

## Les dispositions réglementaires régissant le rapport d'orientation budgétaire

- Un débat d'orientation budgétaire qui doit intervenir dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.
- Un rapport écrit qui doit comporter un certain nombre d'informations obligatoires, comme l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, les hypothèses retenues pour les concours financiers, les orientations envisagées en matière de programmation des investissements, la structure de l'encours de dette, des informations relatives aux effectifs etc.

# Les enjeux du rapport d'orientation budgétaire

- Exposer le contexte juridique et financier dans lequel s'inscrit la préparation du budget primitif
- Permettre aux membres du conseil d'administration de débattre des enjeux financiers pour l'année à venir, mais aussi sur le moyen terme, avant d'adopter le budget 2024
- Incrire les prévisions budgétaires 2024 dans une perspective historique (évolution passée) mais également prospective (évolution à venir)
- Rappeler les éléments du projet de mandature et la stratégie financière élaborée pour la conduire

# Les enjeux du rapport d'orientation budgétaire

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de l'établissement :

- Amélioration de la couverture opérationnelle et des conditions de travail
- Projet d'administration qui vise à l'efficacité, la qualité et la sécurité au travail des agents de l'établissement
- Participation de l'établissement à l'effort national

## Le contexte juridique et financier exogène

- l'inflation qui augmente sensiblement avec des effets non maîtrisés sur l'énergie. Cette forte hausse tarifaire des produits pétroliers, du gaz et de l'électricité a des conséquences certaines sur les postes budgétaires
- les prix qui continuent à augmenter sur les prestations, les fournitures de réparation et d'alimentation, les matériaux de construction
- le dynamisme démographique sur l'aire toulousaine impacte les activités du SDIS avec l'arrivée d'environ 12 000 nouveaux habitants par an

## Le contexte juridique et financier exogène

- Bien que l'activité de secours à personnes ait connu une baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire, le nombre d'interventions était reparti à la hausse en 2022 (+8 %). Grâce à un pilotage fin de cette activité, une diminution de 9 % a été observée en 2023. La prévision pour 2024 est anticipée en augmentation de 3 %
- l'augmentation des autres interventions entre 2023 et 2022 est à signaler. Elle est essentiellement due aux opérations diverses (+14 %), aux incendies (+1 %) et aux accidents de circulation (+1 %). Pour 2024, malgré la hausse constatée en 2023, le service prévoit une augmentation modérée du nombre d'interventions à + 3 %

## Le contexte juridique et financier exogène

- les prescriptions, statutaires pour les ressources humaines et normatives pour les matériels, se traduisent en dépenses incompressibles : augmentation du point d'indice de la rémunération des personnels, attribution de 5 points d'indice majoré, augmentation des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires, santé et sécurité en matière d'habillement...
- les effets du réchauffement climatique, qui entraînent une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements de type intempérie et tempête comme sécheresse et canicule, ayant pour conséquence un effort de solidarité nationale demandé par la zone de défense, notamment aux départements pivots tels que la Haute-Garonne

## Le contexte juridique et financier exogène

- le calendrier évènementiel de 2024 et les jeux olympiques 2024 imposent au SDIS des dépenses relatives au maintien capacitaire de la réponse NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques) et suggère la mise en place d'entraînements et de dispositifs de sécurité prévisionnels fréquents qui mobilisent de nombreux personnels

Une seule solution : optimiser l'organisation pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et faire face aux enjeux nouveaux

# Les éléments de la feuille de route qui impactent les perspectives financières

- La couverture opérationnelle : création de nouveaux CIS, amélioration du patrimoine bâti, réorganisation spatiale des locaux de l'état-major en fonction de l'évolution des organisations, création de la nouvelle pharmacie et de l'annexe du groupement formation sur le site de Muret
- Mesures de préservation des potentiels opérationnels et des matériels d'incendie dans le cadre du plan pluriannuel
- Maintien des potentiels opérationnels et d'un bon niveau d'équipement => plans d'équipement
- Maintien d'un bon niveau de formation => plan formation triennal

# Les éléments de la feuille de route qui impactent les perspectives financières

- Le projet d'administration qui vise l'efficacité et la qualité / sécurité de vie au travail des agents de l'établissement :
  - ✓ continuation des démarches de dématérialisation, notamment des dossiers agents et des frais de déplacement
  - ✓ mise à niveau des matériels sur le département, y compris les équipements de désincarcération des véhicules de secours routiers
  - ✓ dotations de nouveaux équipements permettant une meilleure répartition de la charge de travail (implémentation de solutions Dashboard en lien avec le logiciel Qualisap, finalisation du projet de stockage des tuyaux en écheveaux sur les matériels incendie...)
  - ✓ mise en œuvre du projet de réseau radio du futur pour faciliter les échanges et les interconnexions entre les acteurs du secours
  - ✓ participation au nouveau système d'alerte national NexSIS

# Les éléments de la feuille de route qui impactent les perspectives financières

- ✓ adoption d'un logiciel logistique pour améliorer la chaîne d'approvisionnement des centres de secours ;
- ✓ collaborations avec des startups et des universités pour développer l'intelligence artificielle dans le déploiement des secours ;
- ✓ création d'un intranet ;
- ✓ continuité et renforcement des mesures sanitaires et de sécurité alimentaire (dont l'acquisition de fontaines à eau) ;
- ✓ pérennisation de la présence d'officiers santé assurant un conseil technique spécialisé pour la mission de secours d'urgence aux personnes aux côtés du chef de salle CTA-CODIS, au profit des équipages VSAV et des victimes qu'ils secourent ;
- ✓ poursuite de la prévention des situations d'exposition des sapeurs-pompiers au risque de toxicité des fumées d'incendie sur le plan bâtimentaire, au niveau des aménagements des vestiaires, de la collecte des tenues à nettoyer et de leur remplacement par des tenues propres dans des délais et des volumes garantissant la santé des personnels et la continuité opérationnelle ;

# Les éléments de la feuille de route qui impactent les perspectives financières

- ✓ expérimentation sur 20 centres de secours de l'accompagnement en temps réel des manœuvres de compression thoracique afin de garantir des gestes techniques au plus près des bonnes pratiques et ainsi d'optimiser les chances de survie
- ✓ investissement en matériels et formation des 147 infirmiers à l'utilisation de pousse seringue électrique, sécurisant la bonne dose et le délai d'administration des thérapeutiques en intra-veineux ou intra-osseux notamment au bénéfice des enfants, mais aussi le cas échéant des sapeurs-pompiers grièvement blessés
- ✓ protection de la santé des agents vis-à-vis des risques « toxique et amiante » par la dotation des VSAV et VID en masques à cartouches filtrant les produits chimiques
- ✓ extension du plateau technique existant de Muret notamment dans le domaine de la formation aux secours et soins d'urgence aux personnes

# Les éléments de la feuille de route qui impactent les perspectives financières

- ✓ formation de 40 agents pour l'obtention du permis poids lourd avec les stages de manipulation de pompes et de conduites tout terrain afin de pallier le manque de chauffeurs
- ✓ investissement dans des outils pédagogiques supports des actions de formations aux actes de soins d'urgence par les sapeurs-pompiers en VSAV (5 mannequins, 5 moniteurs défibrillateurs de formation)
- ✓ mise en œuvre des actions de formation pour 2 actes de soins d'urgence sur prescription médicale conformément à la loi Matras (objectif de 400 stagiaires sur 1 an)
- ✓ formation pour la lutte contre les feux de forêts de 150 stagiaires supplémentaires
- ✓ poursuite des formations de management ;
- ✓ poursuite des activités de cohésion au sein des unités et des groupements de la direction

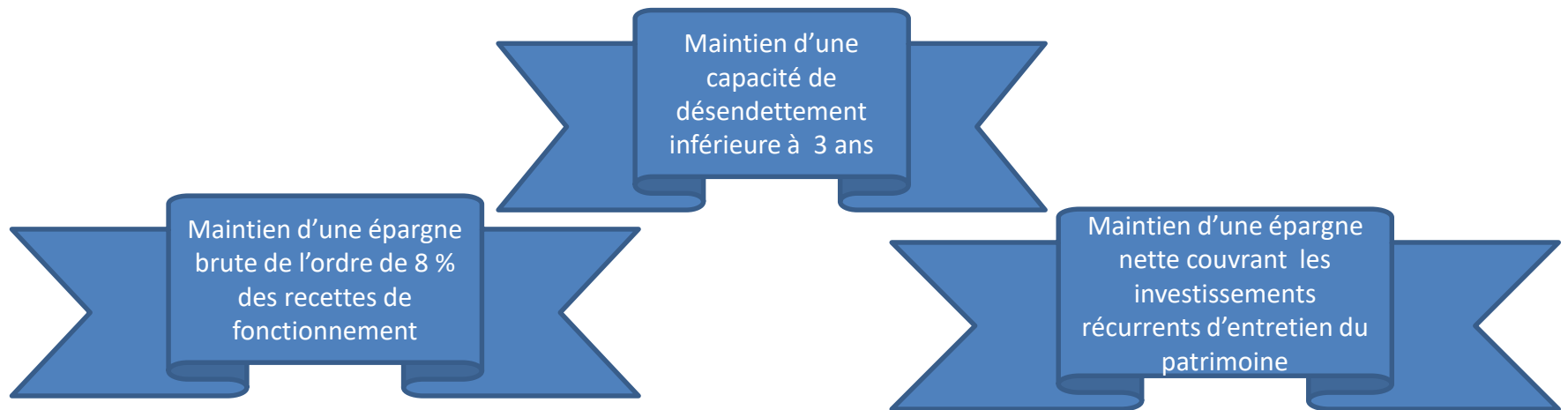
# Les éléments de la feuille de route qui impactent les perspectives financières

## La participation de l'établissement à l'effort national :

- ✓ développement du volontariat ;
- ✓ démarches en faveur de la sécurité et de la citoyenneté ;
- ✓ acquisitions de moyens lourds d'attaque et de lutte contre les incendies, financés en partie par l'Etat dans le cadre du pacte capacitaire ;
- ✓ intégration de préoccupations environnementales dans les études, les nouvelles constructions et les réhabilitations bâtementaires plus écologiques et plus durables (transformation de véhicules essence en carburation flex fuel, mise en place de mesures et sensibilisation des personnels afin de réduire sensiblement les consommations d'énergies polluantes)

# La stratégie financière

- Préserver les capacités d'investissement et de maintien du patrimoine
- Malgré la rigidité des ressources financières (contributions communales et départementales)
- Grâce à des efforts de gestion indispensable



# Les évolutions rétrospectives

- Répartition des recettes

## Participation des communes et EPCI

En €/habitant	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Haute-Garonne	20,72	20,64	20,81	20,77	20,63	20,85
Évolution en %	-0,68	-0,38	+0,81	-0,19	-0,67	++1,06

Le ratio prend en compte les participations des communes et EPCI en section de fonctionnement.

Le SDIS ne reçoit aucune subvention d'investissement des communes et EPCI.

# Les évolutions rétrospectives

- Répartition des recettes

## Participation du département

En €/habitant	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Haute-Garonne	35,76	35,98	36,31	36,61	36,29	37,89
Évolution en %	+0,50	+0,60	+0,92	+0,83	-0,87	+4,41

Le ratio prend en compte la participation du département en section de fonctionnement

# Les évolutions rétrospectives

- Répartition des recettes

## Participation de l'Etat

En €/habitant	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Haute-Garonne	1,04	1,50	1,31	1,60	2,01	2,72

Le ratio prend en compte les montants versés par l'État, directement au SDIS, au titre du FCTVA et de subventions d'investissement ponctuelles.

# Les évolutions rétrospectives

- Répartition des recettes

## Autres recettes réelles hors emprunt

En €/habitant	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Haute-Garonne	1,80	1,98	2,10	1,76	3,70	2,25

Le ratio prend en compte les autres recettes de fonctionnement hors participation de l'État, du département, des communes et des EPCI, ainsi que les produits exceptionnels et les recettes d'investissement hors emprunts.

La forte hausse constatée en 2021 est due aux remboursements de frais relatifs au vaccinodrome et aux vaccibus.

# Les évolutions rétrospectives

## ▪ Ratios financiers

### ❖ Capacité d'épargne en % des recettes de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Haute-Garonne	16,58	14,53	13,50	15,26	14,52	11,28

Ce ratio correspond au rapport autofinancement / recettes ordinaires

### ❖ Poids de la dette par rapport à la capacité d'autofinancement en année

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Haute-Garonne	0,87	0,88	0,65	0,54	0,51	0,61

Ce ratio correspond au rapport encours de dette / épargne brute.

# Les évolutions rétrospectives

- Ratios financiers

% des charges structurelles sur les recettes de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Haute-Garonne	72,50	72,57	76,52	75,36	76,12	76,57

Le ratio comprend les frais de personnels plus les annuités d'emprunts par rapport aux recettes ordinaires.

Le ratio détermine la rigidité des charges structurelles en pourcentage des recettes de fonctionnement.

Il démontre l'extrême rigidité du budget du SDIS et la nécessité de réfléchir à des optimisations structurelles et d'organisation pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

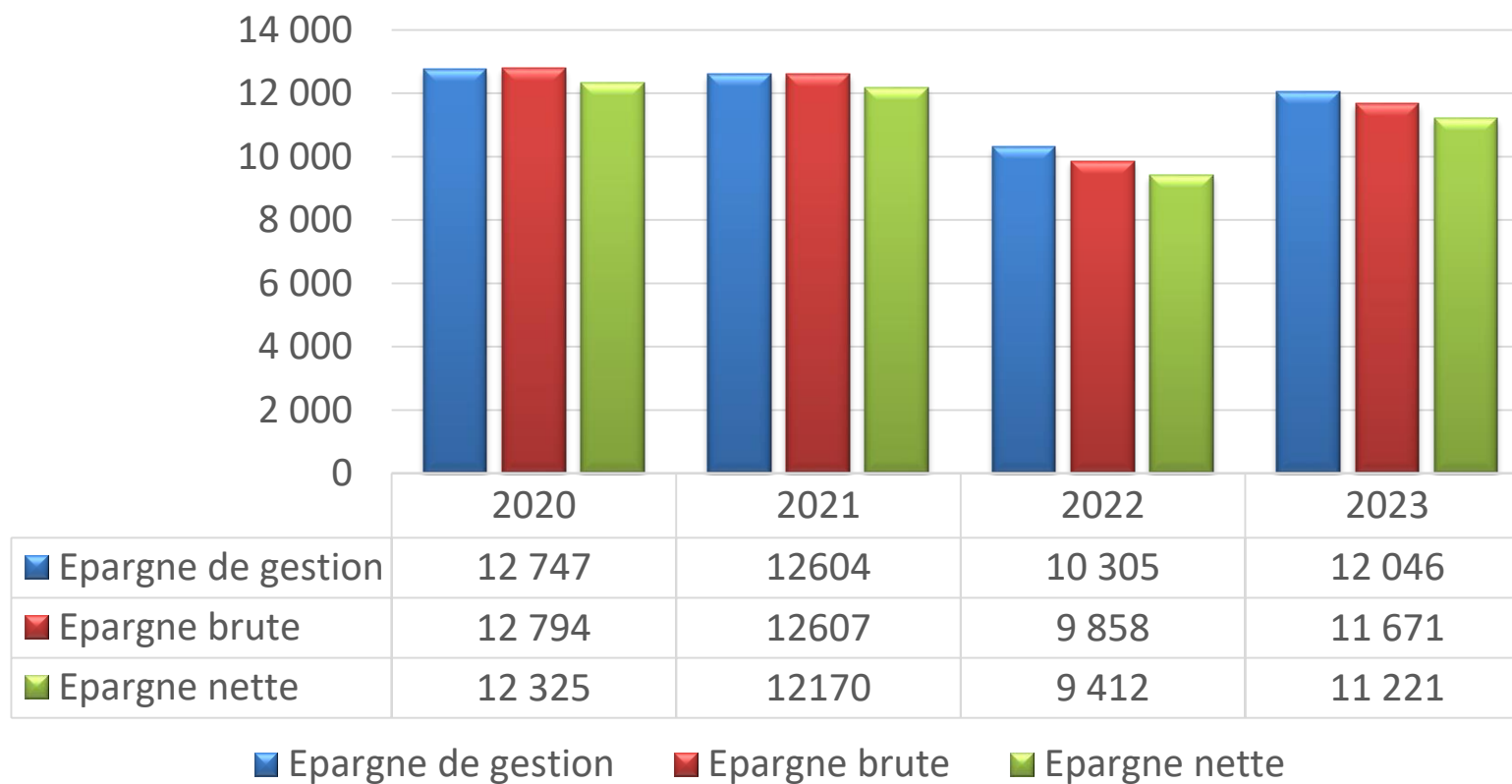
# Les évolutions rétrospectives

- L'évolution des principales masses financières

	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement : recettes réelles de gestion	82 067	85 359	87 021	92 290
Fonctionnement : dépenses réelles de gestion	69 320	72 755	76 716	80 244
<i>Intérêts de la dette</i>	224	208	196	165
Recettes d'investissement	4 221	4 807	5 897	7 375
<i>Emprunt souscrit</i>	0	0	0	0
Dépenses réelles d'équipement	16 884	24 244	19 197	10 462
<i>Capital de la dette</i>	469	437	446	450

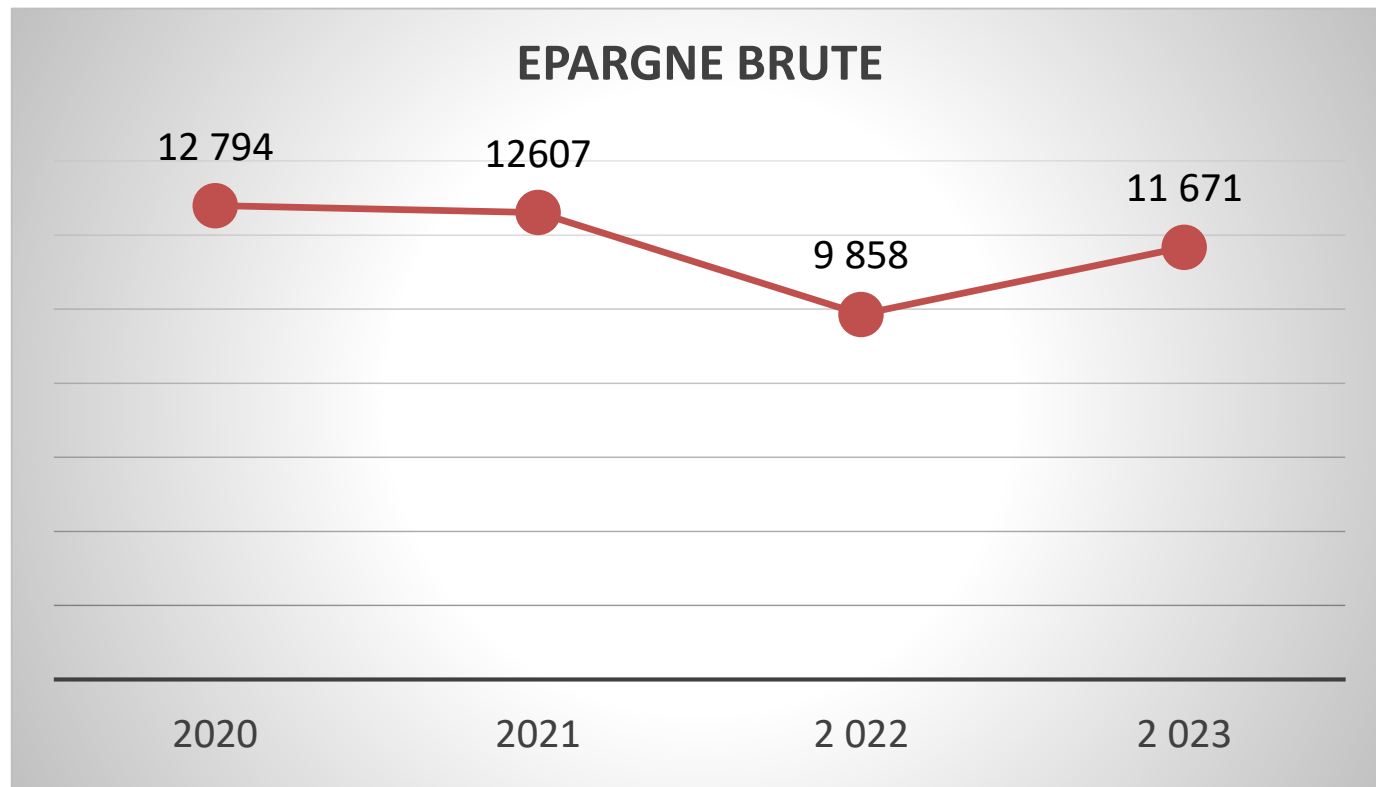
# Les évolutions rétrospectives

## ■ L'évolution des principales masses financières



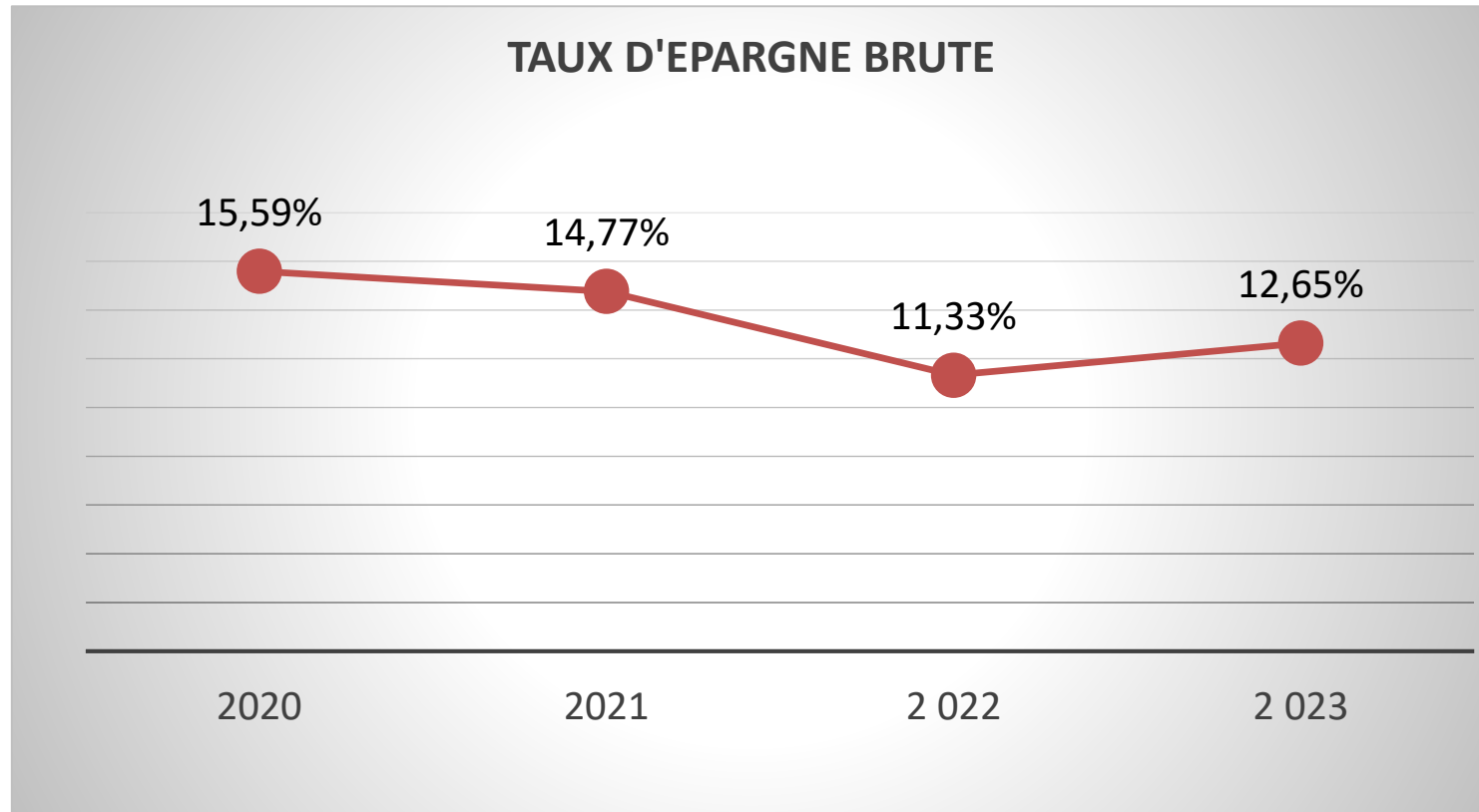
# Les évolutions rétrospectives

- L'évolution des principales masses financières



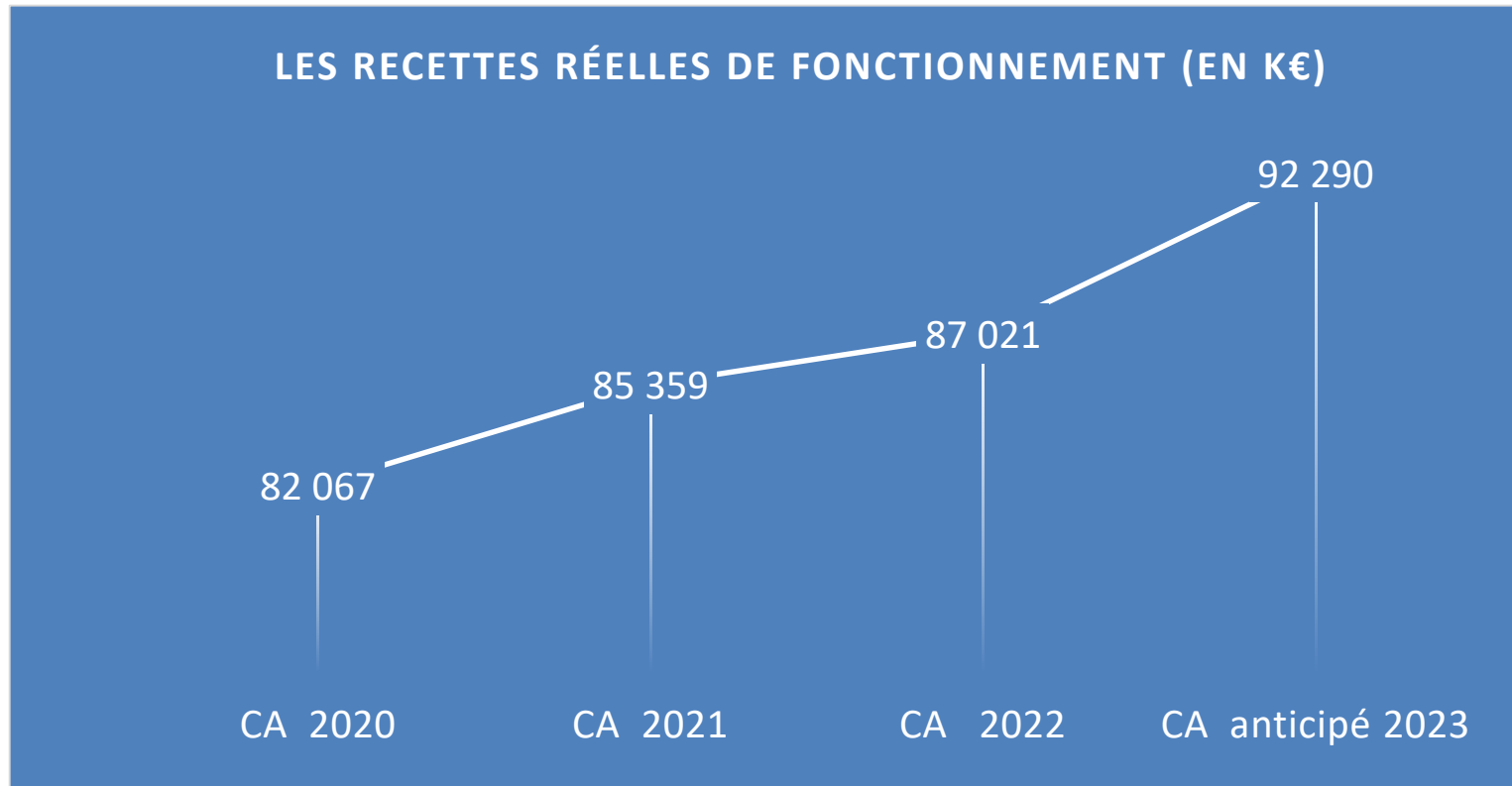
# Les évolutions rétrospectives

- L'évolution des principales masses financières



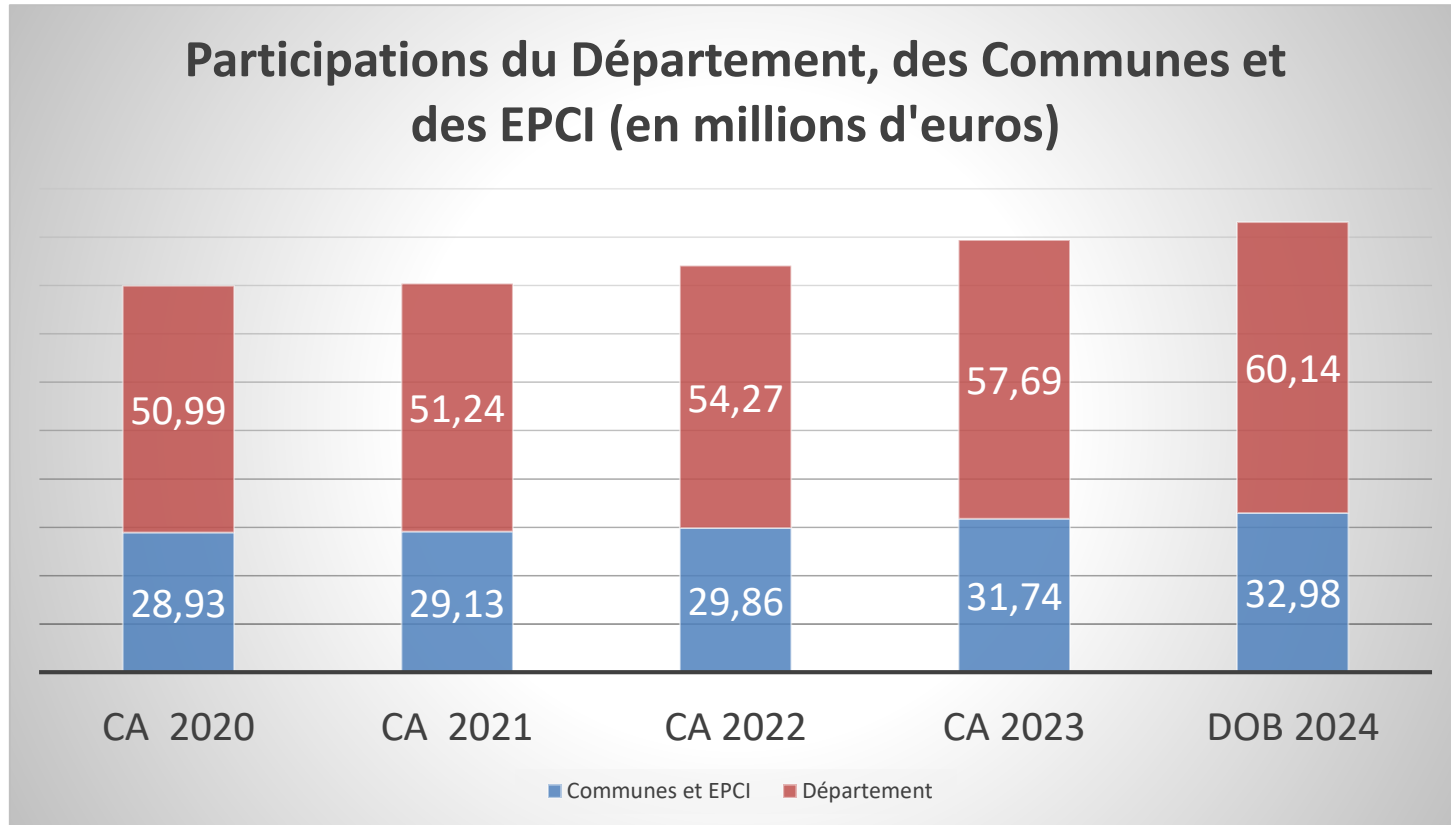
# Les évolutions rétrospectives

- L'évolution des recettes



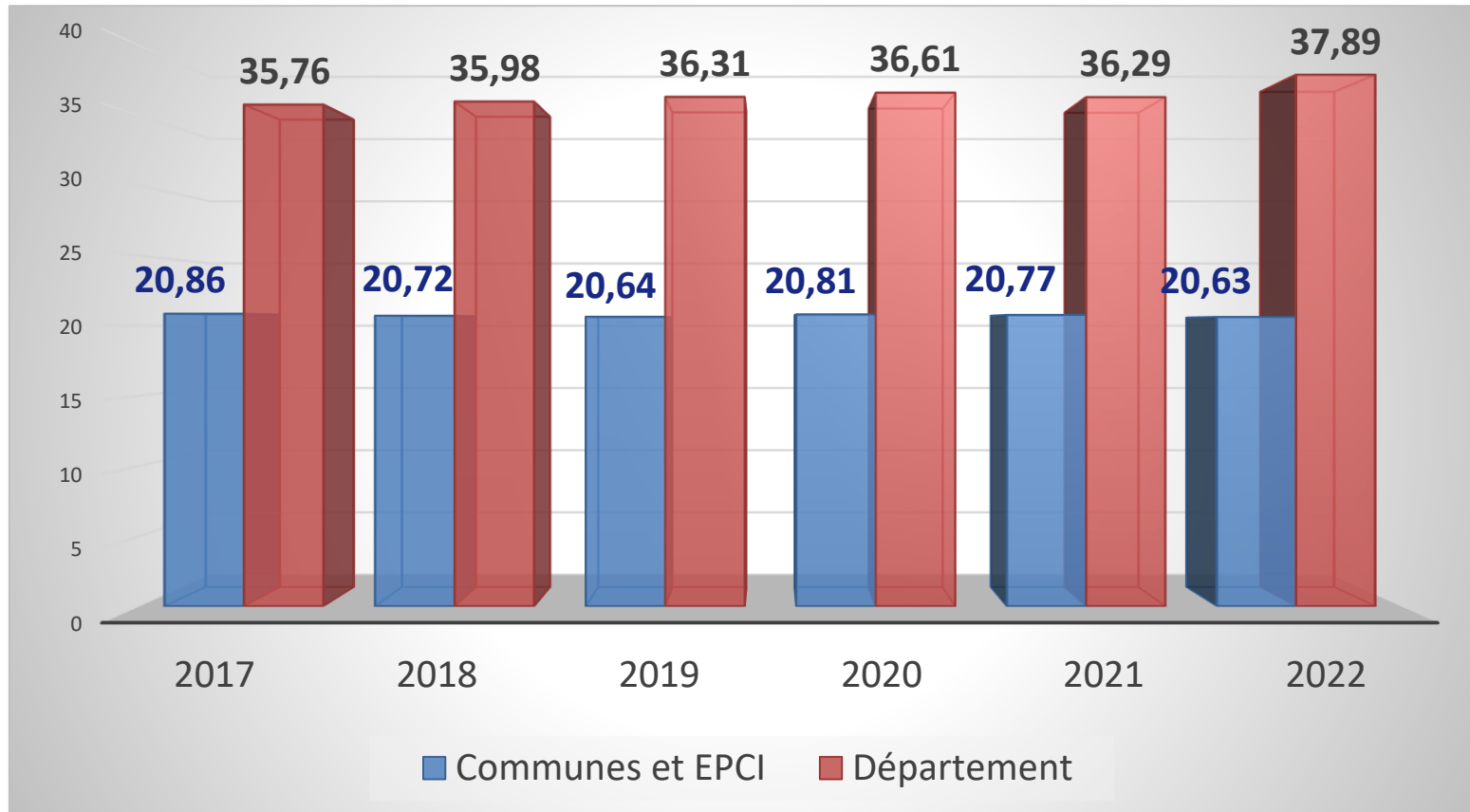
# Les perspectives pour 2024

## Les contributions

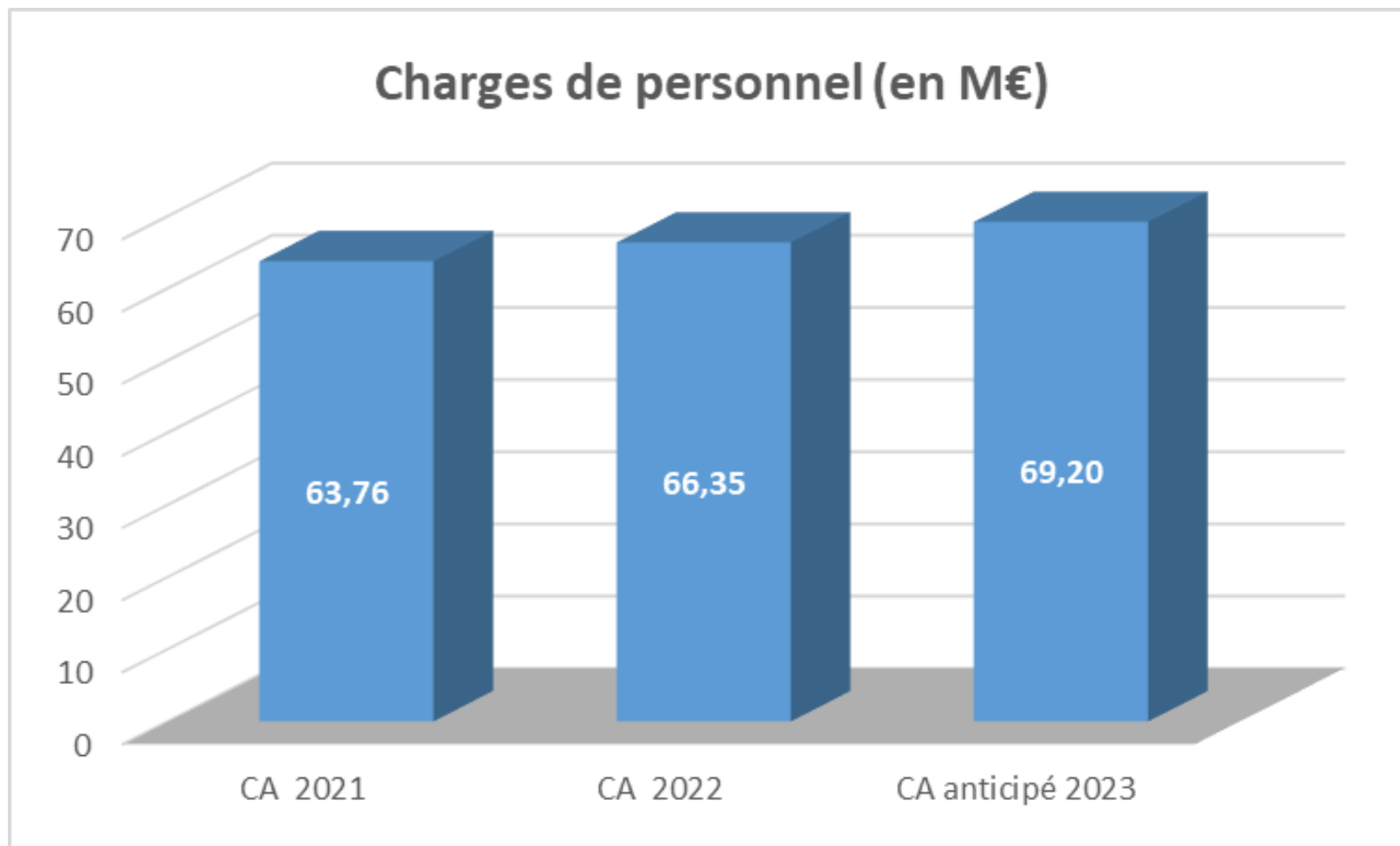


## Les perspectives pour 2024

- Les contributions : participation en euros par habitant



## Les perspectives pour 2024



## Les perspectives pour 2024

### La structure des effectifs

Statut des agents	2022	2023	Prévisions 2024
SPP	859	879	892
PATS	169	175	184
Contractuel sur emploi non permanent	2	2	2
Service civique	17	17	17
Contrat CIFRE	1	1	2
Apprentis	2	2	2
Total	1 050	1 076	1 099

## Les perspectives pour 2024

- Les prévisions budgétaires en dépenses de personnel pour 2024 s'établissent comme suit :

	2023 (BP)	2024 (DOB)
Budget principal	71 570 340 €	74 327 150 €

# Les perspectives pour 2024

## ■ Les investissements

Les investissements pourront être inscrits en 2024 pour un montant de l'ordre de 50 M€, y compris les reports de crédits et les restes à réaliser.

Le Budget Primitif 2024 tiendra compte des engagements du Conseil d'Administration dans le cadre d'AP/CP ou d'opérations et de nouvelles inscriptions.

Il prévoit notamment l'inscription des crédits relatifs aux constructions ou réhabilitations des centres d'incendie et de secours :

- ✓ règlement des dernières situations pour les CIS de Toulouse Carsalade, Saint-Lys et Saint-Jory
- ✓ travaux des CIS de Grenade, de Pibrac et d'Auterive

# Les perspectives pour 2024

## Les investissements

- Les investissements
  - ✓ les études pour les CIS de Salies-du-Salat, de Rieux-Volvestre, de Verfeil, et d'Aspet
  - ✓ le réaménagement du CIS de Toulouse Loughon
  - ✓ le réaménagement du groupement centre en annexe du groupement formation
  - ✓ le projet NexSIS
  - ✓ la réorganisation spatiale de l'état-major
  - ✓ la restructuration de la PUI
  - ✓ la restructuration du CIS d'Aurignac

# Les perspectives pour 2024

## ■ Les investissements

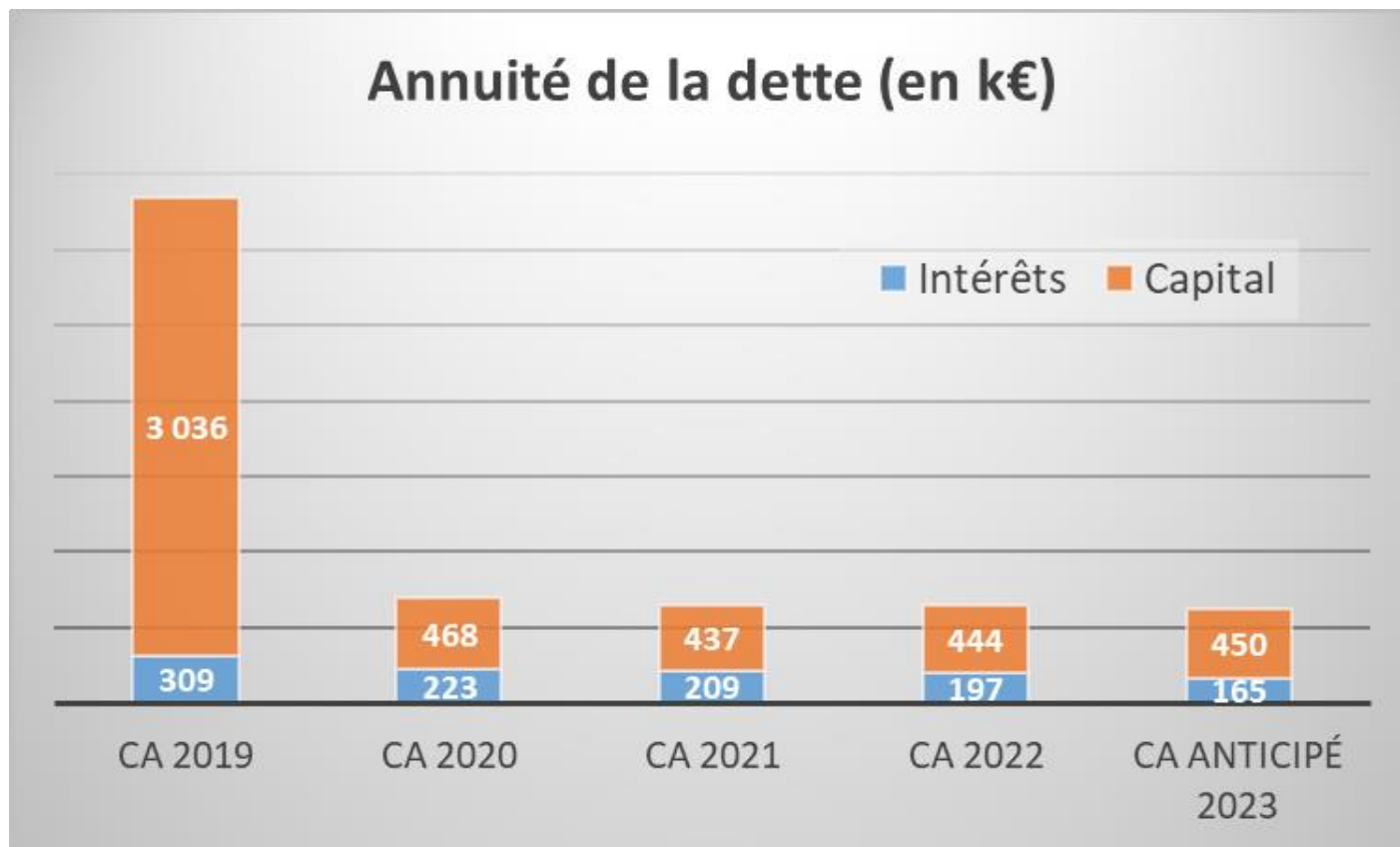
Le budget primitif 2024 intègre également :

- ✓ le plan d'entretien et de réparation du parc immobilier
- ✓ le plan d'équipement logistique, comprenant l'équipement des nouveaux centres de secours
- ✓ le plan d'habillement 2024
- ✓ la remise à niveau du matériel dans les VSR du département
- ✓ la modification du contrôle d'accès de la direction
- ✓ la sécurisation des accès des sites du SDIS 31
- ✓ les matériels de prévention incendie, éligibles à des subventions dans le cadre du fonds vert à hauteur de 80% du montant HT des achats
- ✓ l'acquisition d'un robot de reconnaissance
- ✓ une enveloppe de 300 k€ destinée à financer les projets considérés comme prioritaires qui interviendraient en cours d'année 2024.

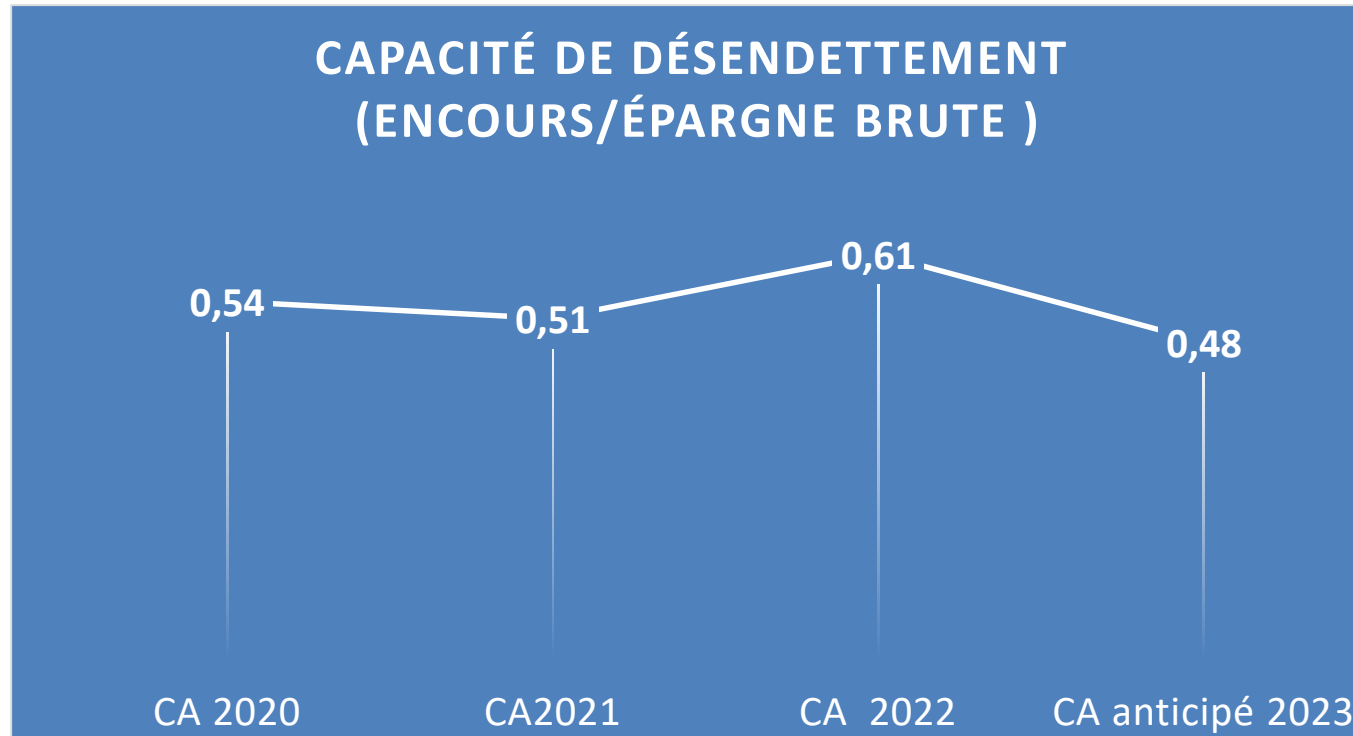
- Evolution de l'encours de la dette



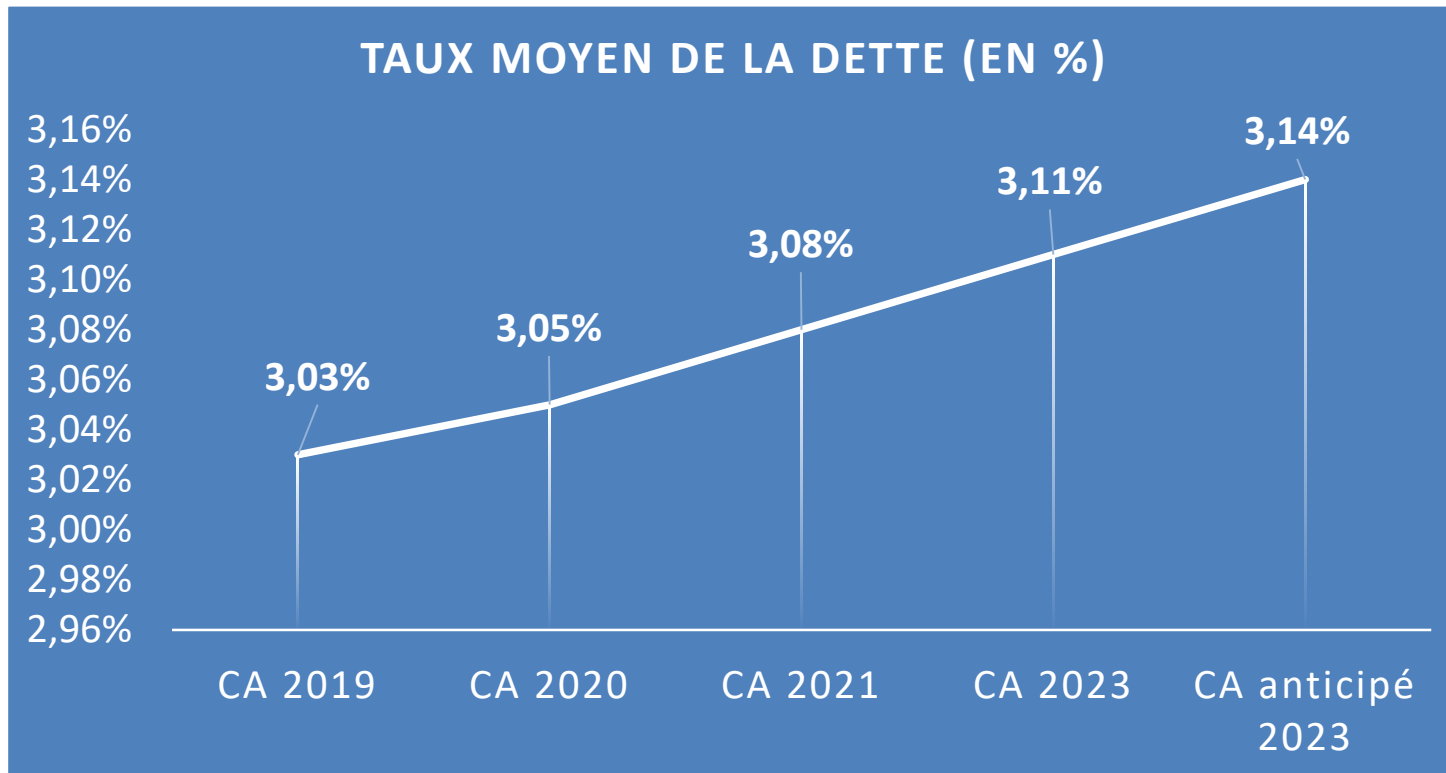
- Evolution de l'annuité de la dette



- Evolution de la capacité de désendettement



- Evolution du taux moyen de la dette



# L'équilibre général prévisionnel du budget 2024

- Malgré les contraintes pesant sur l'établissement et une évolution plus rapide des dépenses que des recettes, l'autofinancement prévisionnel est estimé autour de 6,5 M€.
- Cet autofinancement, les ressources propres de l'établissement ainsi que le résultat cumulé sur les exercices antérieurs permettent au SDIS d'envisager le lancement des opérations d'investissement prévues en 2024 et sur les exercices suivants pour un montant de l'ordre de 50 M€, sans avoir recours à un emprunt nouveau.